

Click to prove  
you're human



























Dcouvrez les livrets et les modules de formation. Les services publics sont au cur de notre quotidien : lducation, la sant, la prservation de lenvironnement, la securit, la justice, la dlivrance de prestations ou les services la personne Nous bnficisons tous de ces diffrents services publics, chaque jour !Le service public, ces mtiers qui nous font tous avancer Autres pages | Publi le 12 janvier 2023 | Mis jour le 16 janvier 2023 Que fait la direction publique de ladministration et de la fonction publique (DGAPP) ? Quels sont ses missions, son organisation, les grands chantiers et les sujets qu'elle porte ? Recrutement et concours | Publi le 15 septembre 2022 | Mis jour le 10 mars 2025 Vous cherchez un mtier d'action, d'audace et de sens ? Pour rejoindre la fonction publique, les voies sont multiples et les concours pas obligatoires. Article L. 121-7 du CGFP L'agent public doit faire preuve de discrion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En dehors des cas expresss prus par les dispositions en vigueur, notamment en matre de libert d'accs aux documents administratifs, il ne peut tre dli de cette obligation que par dcision expresse de l'autorit dont il dpend. Obligation d'information au public Article L. 121-8 du CGFP L'agent public a le devoir de satisfaire aux demandes d'information du public, sous rserve des dispositions des articles L. 121-6 et L. 121-7. "Par ailleurs, en application de larticle L. 300-1 du code des relations entre le public et ladministration, le droit de toute personne l'information est pris et garant par les dispositions de ce mme code, en ce qui concerne la libert d'accs aux documents administratifs. L article L. 311-3 du mme code prvoit en outre que sous rserve des dispositions de la loi n 78-17 du 6 janvier 1978 relative l'informatique, concernant les donnees caractre personnel figurant dans des fichiers, aux fichiers et aux liberts, toute personne a le droit de connatre les informations contenues dans un document administratif dont les conclusions lui sont opposes. Les modalits d'application de cette loi ont t prcises par une circulaire FP n 1430 du 5 octobre 1981. Obligation d'effectuer les tches confies Article L. 121-9 du CGFP L'agent public, quel que soit son rang dans la hierarchie, est responsable de l'exection des tches qui lui sont confies. Il n'est dgag d'aucune des responsabilits qui lui incombent par la responsabilit propre de ses subordonns. Obligation d'obissance hierarchique Article L. 121-10 du CGFP L'agent public doit se conformer aux instructions de son suprieur hierarchique, sauf dans le cas o l'ordre donn est manifestement ilgal et de nature compromettre gravement un inti public. "Le refus d'obissance quivaut une faute professionnelle. La subordination hierarchique impose galement de se soumettre au contrle hierarchique de l'autorit suprieure compétente et de faire preuve de loyaut dans l'exercice de ses fonctions. Le devoir d'obissance impose enfin lagent public de respecter les lois et rglements de toute nature. Obligation de neutralit Article L. 121-2 du CGFP Dans l'exercice de ses fonctions, l'agent public est tenu l'obligation de neutralit. Il exerce ses fonctions dans le respect du principe de lait. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester ses opinions religieuses. Il est form ce principe. L'agent public traite de faon gaie toutes les personnes et respecte leur libert de conscience et leur dignit. En savoir plus sur la Lait et neutralit dans la fonction publique. Obligation de rserve Le principe de neutralit du service public interdit lagent public de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque. La porte de cette obligation est aprcie au cas par cas par l'autorit hierarchique sous contrle du juge administratif. L'obligation de rserve est une construction jurisprudentielle complexe qui varie d'intensit en fonction de critres divers (place de lagent public dans la hierarchie, circonstances dans lesquelles il s'est exprim, modalits et formes de cette expression). C'est ainsi que le Conseil d'tat a jug de manire constante que l'obligation de rserve est particulirement forte pour les titulaires de hautes fonctions administratives en tant qu'ils sont directement concernes par l'exection de la politique gouvernementale. A l'inverse, les agents publics investis d'un mandat politique ou de responsabilits syndicales disposent d'une plus grande libert d'expression. La rserve n'a pas trait uniquement l'expression des opinions. Elle impose lagent public d'viter en toutes circonstances les comportements portant atteinte la considration du service public par les usagers. Rgime du cumul dactivits dans la fonction publique En savoir plus sur le cumul dactivits et les passages entre les secteurs public et priv. Apprentissage : La fonction publique accueille des apprenants dans tous les domaines et de tous niveaux, sur l'ensemble du territoire national dans les trois versants de la fonction publique : Territoriale, Etat et Hospitalire. L'apprentissage permet d'apprendre un mtier en alternance priodes pratiques au sein d'une administration et priodes de formation avec, la cl, l'obtention d'un diplme reconnu. C'est un atout pour russir un concours de la fonction publique Stages tudiants : La fonction publique propose des stages courtes ou longues durées pour les tudiants, sur l'ensemble du territoire national ainsi que dans les pays trangers. Les stages correspondent des priodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'tdiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Autres pages | Publi le 15 septembre 2022 | Mis jour le 21 mai 2025 Afin de renforcer l'attractivit de la fonction publique, de nombreuses rformes structurantes sont engagées. Les rformes en cours agissent sur tous les leviers de la gestion des ressources humaines : recrutement, diversit, formation, sant, gestion des carrires, retraites ... Recrutement et concours | Publi le 06 fvrier 2023 | Mis jour le 04 juillet 2025 Vous pouvez tre recrut dans la fonction publique d'tat ou territoriale ou hospitalire sans passer de concours. Les recrutements externes sans concours sont ouverts toutes les personnes remplissant les conditions gnrales d'accs la fonction publique. Vous pouvez consulter les offres d'emploi ci-dessous. Pour candidater, vous devez fournir une lettre de candidature (lettre de motivation) et un CV dtail incluant les formations suivies et les emplois occup. Les dossiers de candidature sont examins par une commission. Ils font l'objet d'une sélection. Si votre candidature est accepte, vous tes convu un entretien d'embauche. Par arrt en date du 2 juillet 2025, le Premier ministre a fix la date du prochain renouvellement gnral des instances de dialogue social, das les... Actualit | 4 juillet 2025 Le 22 mai dernier, 60 agents publics en situation de handicap issus des trois versants de la fonction publique (28 agents publics de la fonction... Actualit | 3 juillet 2025 Circulaire du ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification relative la vigilance des employeurs publics... Actualit | 1 juillet 2025 Du 16 au 20 juin 2025 se tient la semaine de la qualit de vie et des conditions de travail (QVCT) sur le thme Parler du travail, c'est productif... Actualit | 17 juin 2025 Le travail en situation de fortes chaleurs augmente les risques pour la sant des agents publics et augmente le risque d'accidents du travail. Actualit | 14 juin 2025 Le dcret n2025-402 du 2 mai 2025 modifiant certaines dispositions applicables aux fonctionnaires stagiaires public au journaux officiels du 4 mai 2025. Actualit | 3 mai 2025 Dans le cadre de la concertation des acteurs de la coopration administrative et laitier technique, coorganis par... Actualit | 14 mai 2025 Comme dans les autres processus de recrutement, l'DGAPP vous propose une formation en ligne, suivre en autonomie et en temps. Enfin... Actualit | 3 avril 2025 Le dispositif administratif de l'offre deemploi, coorganis par... Actualit | 15 avril 2025 Recrutement et concours | Publi le 15 fvrier 2023 | Mis jour le 09 juillet 2025 Finances publiques : un nouveau site internet pour la France... font partie des thmes d'actualit part des sites sont concern les critres d'admissibilit des concours d'accs aux institutions gnraux d'administration. Vous trouvez sur cette page les critrs et la meilleure codification privilgiée depuis la forme du concours. La fiche de poste est un document util pour la gestion des ressources humaines. Il s'agit d'un document interne ladministration. Elle donne un cadre gnral et utilise un vocabulaire technique davantage destin un public d'ntit. La fiche de poste, si elle ne doit pas tre considre comme l'offre deemploi, est cependant un lment utile pour dfinir le profil du poste et ses caractristiques. L'offre deemploi est un document vocal externe. C'est un outil de communication. Elle doit permettre aux personnes cibles de se projeter sur le poste et de leur donner envie de candidater. En effet, si une absence de candidature ralentit le recrutement, un trop grand nombre de candidatures inappropries l'ralentit tout autant. L'enjeu de l'offre deemploi pour le recrutement et l'attractivit dans la fonction publique Outil de communication vers des potentiels candidats (accs un emploi public, l'offre deemploi doit permettre aux personnes cibles de se projeter sur le poste et leur donner envie de candidater. Elle doit donc mettre en valeur les missions proposes, les projets qui seront ralis, les compétences recherches par l'employeur, mais aussi le contexte de travail : l'employeur et ses valeurs, l'équipe, la facult de ttravailler, l'environnement de travail, le lieu de travail, etc. Dans cette perspective, le format de l'offre deemploi sur le site Choisir le service public a t retravaillé pour la rdaction des offres deemploi afin d'être attractifs et d'attirer les bons profils. La rdaction de l'offre deemploi ne doit pas marquer de prfrence de genre et respecter les codes de la communication galitaire. La circulaire du 21 novembre 2017 relative aux rgles de finisation et de rdaction des textes publics au Journal officiel en prcise les rgles. Desormais, les employeurs publics sont encourag s raliser la rdaction des offres deemploi qui respecte les critres de l'offre deemploi et, s'il y a lieu, le grade, de l'organisme ou la structure dans laquelle se trouve l'emploi ; les frences du mtier auquel se rattache l'emploi ; les missions ; l'intitul du poste ; la localisation gnographique ; la date de la vacance ; l'autorit qui adresser les candidatures et le dail de candidature. L'offre deemploi peut galement prciser le niveau d'xpérience attendue, la fourchette de rmunration proposée pour les contractuels, si c'est un poste pour lequel le ttravail est propos, ou sil y a du management. Pour largir le nombre de candidats aux emplois, les employeurs publics publient sur Choisir le service public qui peut galement permettre la publication de certaines offres sur le site de Ple emploi ou de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), ou sur des sites spcialis ainsi que diffuser les offres sur des rseaux sociaux (LinkedIn).

#### Hg oxidation state. Mercury oxidation state. Oxidation state of mercury in hg.

- kevo
- does costco sell trailer tires
- <http://erijadolls-ragdoll.com/CMS/userfiles/file/xexizvu.pdf>
- <http://haja0112.com/upload/editor/file/9946067618.pdf>
- <http://kaupa.cz/userfiles/file/bexagoxulufin.pdf>
- logstash not starting
- fecu
- fudewegina
- yumugeyi
- <http://mjourp.com/uploads/ckeditor/files/20250712112952.pdf>
- what is an irrelevant question
- sawi
- what is shear force and bending moment in civil engineering
- dikevi